



COMMISSION MIXTE PARITAIRE

DU 21 JANVIER 2016

En introduction, la CGT est revenue sur le contexte législatif fragile annoncé par le Président Hollande :

- **Allègement du Code du Travail ;**
- **Inversion de la hiérarchie des normes ;**
- **Répressions contre les syndicalistes.**

A la SNCF et à ECR, les employeurs sanctionnent leurs salariés.

Un représentant du personnel d'ECR est menacé de licenciement pour avoir appliqué la réglementation.

La CGT demande le retrait des mesures disciplinaires qui serait un premier pas démontrant une volonté patronale d'ouvrir de véritables négociations.

Par un jeu trouble du Patronat, les négociations piétinent. L'horloge tourne, le 1^{er} juillet 2016 date de l'abrogation du décret de 1999, arrive à grands pas.

Trois points étaient à l'ordre du jour de la Commission Mixte Paritaire.

1. Le contrat de travail

Le Patronat a accepté d'intégrer une partie du texte rédigé et mis en débat par la CGT.

Il accepte de retirer les CDD à objet défini (contrat qui s'interrompt dès que la mission se termine).

Il améliore, à la marge, les indemnisations pour maladie et les départs à la retraite.

Alors que la loi impose une durée du contrat de travail d'un minimum de 24h par semaine (temps partiel imposé par l'employeur) afin de limiter la précarité, l'UTP (le MEDEF ferroviaire) décide de le réduire à 17h30 contre 14h dans la version précédente.

Il refuse de réduire la période d'essai, d'encadrer le recours aux CDD, de négocier les congés, le travail des jours fériés et les garanties disciplinaires.

Aujourd'hui, le mandat patronal ne permet plus le moindre bougé. Les négociations sont suspendues. Ce texte, qui ne s'applique pas aux cheminots du Cadre Permanent, est particulièrement dangereux pour les cheminots contractuels de la SNCF et des Entreprises Ferroviaires Privées.

Les cheminots du Cadre Permanent peuvent apprécier la solidité du statut qui garde une valeur juridique supérieure. Néanmoins, ce texte fournira des arguments aux dirigeants de la SNCF pour écorner le statut.

La CGT reste vigilante face aux tentatives de certaines Organisations Syndicales qui souhaitent extraire des chapitres du statut pour en faire des droits contractuels et se conformer à la CCN.



2. Présentation de l'étude ELEVEN

Le cabinet ELEVEN a présenté son étude comparative entre les conditions d'utilisation du personnel prévues par le RH0077 et l'accord Fret de 2008. Cette étude, diffusée par un adhérent de l'UTP à la presse, a été commandée par le Patronat pour le Patronat. Elle a pour objectifs :

- De culpabiliser les cheminots de la SNCF ;
- De les opposer vis-à-vis de l'opinion publique ;
- Et, à terme, de revenir sur les 26 000 emplois créés lors de l'accord 35h à la SNCF qui sont déjà écornés par la stratégie de nos dirigeants.

Cette étude, basée sur des roulements théoriques et imaginaires, comporte des approximations et reste invérifiable.

Pour la CGT, cette étude ne peut pas constituer un élément de réflexion.

3. Ouverture des négociations sur l'aménagement du temps de travail ?

La loi portant réforme du système ferroviaire, fait tomber, au 1^{er} juillet 2016, le décret de 1999 traduit à la SNCF en RH0077. Ce décret encadre des dispositions dérogoratoires au Code du Travail indispensables à la continuité du Service Public SNCF.

A ce jour, le Patronat refuse de négocier tant que le Gouvernement n'a pas publié le décret socle (prévu par la loi).

En clair, celui-ci manœuvre en coulisses pour que le Gouvernement sorte un décret socle a minima. Ainsi, il mène vers l'échec la négociation de branche, tout en reportant la responsabilité sur les Organisations Syndicales par des accords d'entreprises basés sur le « dumping social ».

La CGT bouscule le calendrier pour imposer la négociation sur les congés et le travail des jours fériés, en mettant ce point à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mixte Paritaire. SUD-Rail et la CFDT valident la démarche proposée par la CGT.

Dans une expression de mépris, le Patronat indique qu'il boycottera la réunion sur ce point.

LES MASQUES TOMBENT TOUJOURS PLUS BAS :

Les archaïques ne sont pas les cheminots ni la Fédération CGT mais le Patronat et les directions d'entreprises !

Cheminotes, Cheminots, défendons ensemble nos conditions de vie et de travail, le Service Public et l'avenir du ferroviaire.